



Problème d'humidité - garantie décennale

Par **franck**, le **12/11/2008** à **10:26**

Nous avons acheté et avons fait effectuer des travaux de rénovation dans une maison pour faire 2 logements il y 3 ans maximum.

Nous n'avons conservé que les murs extérieurs, tout l'intérieur a été refait par des professionnels (une 1ère entreprise pour dalle, cloison, isolation, plomberie et l'électricité par la seconde). Par contre, toute la décoration a été faite par nos soins (peinture des murs et plafonds).

Il s'avère que dans l'un des logements nous avons un problème d'humidité car la peinture s'est écaillée et à présent le plâtre s'effrite. L'appartement est équipé d'une VMC.

Nous avons percé le mur pour ajouter des bouches d'aération plus importantes afin de mieux ventiler le logement et nous avons repeint une nouvelle fois.

Après quelques mois, nous rencontrons le même problème. Nous avons sollicité l'entreprise de bâtiment qui a réalisé les travaux mais celui-ci nous dit qu'il ne peut rien faire. Notre assurance nous dit qu'il ne peut rien faire non plus car il ne connaît pas la compagnie d'assurance de l'entreprise.

Comment peut-t-on faire pour demander une intervention d'un expert mandaté par notre assurance et trouver une solution à ce problème car le locataire menace de ne plus payer le loyer?.

Merci